



# Volontariat et solidarité internationale



## Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- 1 - Ressources sur la solidarité internationale en Bourgogne
- 2 - Volontariat International
- 3 - Le fonds Jeunes solidaires

## ► 1 - Ressources sur la solidarité internationale en Bourgogne

Le **conseil régional de Bourgogne**, en partenariat avec la **Ville de Dijon**, édite le « **Répertoire des acteurs de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée en Bourgogne** ». Il recense l'ensemble des structures bourguignonnes agissant dans le domaine de la coopération internationale.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site du Conseil Régional de Bourgogne à la rubrique Solidarité Internationale

**Site internet : [www.region-bourgogne.fr](http://www.region-bourgogne.fr)**

Peu d'entre elles recherchent des bénévoles et encore plus rares sont celles qui envoient des volontaires sur le terrain. Lorsque c'est le cas les postes sont souvent réservés aux étudiants infirmiers, médecins, dans le cadre de la réalisation d'un stage, sans prise en charge des frais liés au voyage.

## ► Bourgogne Coopération

Bourgogne Coopération est un centre de ressources pour la coopération et la solidarité internationales. Il accompagne les acteurs bourguignons dans le développement de leurs initiatives et facilite la déclinaison opérationnelle des politiques publiques locales dans ce domaine.

### **Bourgogne Coopération**

Benjamin Léger  
Maison des associations – 2 rue des Corroyeurs  
21000 **DIJON**  
Tél. : 06 98 21 21 71  
e-mail : [contact@bourgognecooperation.org](mailto:contact@bourgognecooperation.org)  
Site Internet : [www.bourgognecooperation.org](http://www.bourgognecooperation.org)

**Centre Régional Information  
Jeunesse de Bourgogne**  
Maison des Associations  
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1  
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29  
(administratif)  
03 80 44 18 35  
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

[documentation@ijbourgogne.com](mailto:documentation@ijbourgogne.com)

[www.ijbourgogne.com](http://www.ijbourgogne.com)



## 2 - Volontariat International

Le volontariat International permet de s'engager de 1 à 24 mois dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, en Europe et partout dans le monde. Voici quelques exemples d'actions : lutte contre l'exclusion, action humanitaire, défense de l'environnement...

Il existe plusieurs formules. Les plus connues sont le volontariat de solidarité internationale (VSI), le volontariat international en entreprise (VIE) ou le service volontaire européen (SVE).

Il y a également le volontariat international en administration (VIA) et le volontariat Civil à l'aide technique (VCAT)

**Pour plus d'informations reportez-vous à la fiche nationale Actuel CIDJ n°8.26 « Le volontariat international ».**

Une autre forme d'engagement : le Service Civique Volontaire.

Site Internet : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### Montant de l'aide :

La subvention du conseil régional s'élève à 50% maximum du budget total avec un plafond de 1 000 € par projet.

### Renseignements :

#### Conseil régional de Bourgogne

Direction Europe, international et coopération décentralisée

17 boulevard de la Trémouille - BP 1602

21035 **DIJON** cedex

Tél. : 03 80 44 33 68

Site Internet : [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

## Pour en savoir plus

### Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n°2.09 : « *Travailler dans l'humanitaire* »
- n°8.26 : « *Le volontariat international* ».



## 3 - Le fonds Jeunes solidaires

Le **conseil régional de Bourgogne** peut apporter une **aide financière** aux jeunes bourguignons qui désirent mener une mission humanitaire ou de développement à l'étranger.

### Conditions :

- Jeunes de 18 à 30 ans ;
- Toute action de développement ou humanitaire réalisée à titre bénévole grâce à une structure française ou étrangère, et menée dans un pays en développement ;
- Durée du projet : de 1 à 6 mois ;
- Le jeune devra être encadré et œuvrer au sein d'une organisation habilitée ;
- les actions d'éducation au développement conduites en Bourgogne, basées sur une expérience de terrain à l'étranger, sont aussi éligibles au « fonds jeunes solidaires »

### Sont exclus :

- les projets ayant pour seul objectif l'acheminement de denrées alimentaires, de vêtements, de matériel scolaire, de médicaments... ;
- les voyages à caractère documentaire ou d'étude ;
- la participation à des compétitions sportives ;
- les missions humanitaires déjà réalisées ou en cours ;
- les emplois rémunérés.